



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E175670

VALABLE JUSQU'AU 30/03/2026

ÉDITÉ LE

12/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/01/2018

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 04/09/2024
3 000

Raison sociale : ENTREPRISE CYRIL RENOU

1 ROUTE DE PLAISANCE
72460 SAINT CORNEILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS 83476620600025

Siret : 834 766 206 00025

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 3800054

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 144834696

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 144834696

Téléphone : 02 59 21 01 01

Portable : 06 21 41 53 50

Fax :

Site Internet :

E-mail : cyril.renou@sarl-renou.fr

Responsabilité légale :

RENOU CYRIL GÉRANT

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2025

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	20/11/2024
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	20/11/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/11/2024
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	20/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	14/06/2023
o Poêle ou insert bois	14/06/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	31/03/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	31/03/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	14/06/2023
o Ventilation mécanique	20/11/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.